

RECRUTEZ UN APPRENTI

Recruter un alternant présente de nombreux avantages pour une entreprise en plus d'être une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle.

Cela permet de :

- » Former à votre métier un futur collaborateur ou collaboratrice,
- » Faciliter l'intégration dans votre entreprise, vos valeurs et votre culture,
- » Dynamiser vos équipes avec un regard neuf sur le métier,
- » Bénéficier d'aides quel que soit le contrat (apprentissage ou de professionnalisation)

C'est recruter une personne conforme aux besoins de son entreprise.



Vos contacts

Mme Liliana GALVEZ GRAS

Responsable du service alternance

liliana.galvez-gras@iut-velizy.uvsq.fr

Tél. : 01 39 25 47 45

Site de Rambouillet

Mme Caroline BURNICHON

Chargée de relations entreprises TC - Pôle alternance

caroline.burnichon@iut-velizy.uvsq.fr

Tél. : 01 39 25 58 54

M. Laurent TALAUCHER

Chargé de relations entreprises GACO - Pôle alternance

laurent.talaucher@uvsq.fr

Tél. : 01 39 25 58 40

Le financement de l'apprentissage

Conformément à la loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" du 5 septembre 2018, le financement des formations en apprentissage sera assuré par l'OPCO de rattachement de l'entreprise.

Les avantages de l'apprentissage pour les employeurs

- » Exonération des charges sociales
- » Déduction de la créance "Bonus alternant"
- » Aide au recrutement des personnes en situation de handicap

Accédez au simulateur d'aide sur le portail www.alternance.emploi.gouv.fr

Les actions du pôle alternance

Ce service permet de :

- » recenser les demandes des futurs apprentis
- » préparer et accompagner l'étudiant à la recherche d'un contrat
- » prospecter les entreprises
- » organiser, chaque année, un apprentis-dating afin de permettre la rencontre entre les entreprises et les futurs apprentis



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Portail de l'alternance :

» <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>